

# PROFIL DE LA SCPI

**CAPITAL STATUTAIRE** AU 31/12/2017

NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2017

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30/06/2018 AU 31/12/2017

VALEUR VÉNALE **DES IMMEUBLES\*** AU 31/12/2017

\* Valeur vénale des immeubles détenus directement et indirectement

NOMBRE D'IMMEUBLES AU 30/06/2018

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 30/06/2018

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

82 591 m<sup>2</sup> AU 31/12/2017

# **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE\*\***

(AU 30/06/2018)

\*\* En % des valeurs vénales au 31/12/2017, corrigées des acquisitions et cessions 2018, participations incluses.



35,0 % PARIS **RÉGION PARISIENNE AUTRES RÉGIONS** 

# **RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF\*\***

(AU 30/06/2018)

LOCAUX COMMERCIAUX



LOCAUX D'ACTIVITÉ

**ACTIF** DU TRIMESTRE



L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2018 a pu valablement délibérer, le quorum ayant été atteint. L'ensemble des résolutions a été adopté. L'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée, en deuxième lecture, le 10 juillet 2018 et la résolution relative à la possibilité de voter par voie électronique a été adoptée.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire, la nouvelle composition du Conseil de surveillance est la suivante

### • Président

**Hubert MARTINIER** 

### Membres

Christian BOUTHIE Andréa BRIGNONE François GUGENHEIM

Emmanuel JUNG

Pierre MOURIER

Jean-Paul PAPIN (renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2018)

Yves PERNOT

Hervé THOMAS (nomination lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2018)

Marileine TOINET

Patrick WASSE

Axa France Vie, représentée par Arnaud LEHUEDE



Commerce situé en cœur de ville, rue Voltaire à Bordeaux. Locaux entièrement loués à l'enseigne Zadig & Voltaire.



# E-CONVOCATION

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Pierre Sélection dont la 2ème lecture s'est tenue le 10 juillet 2018, la possibilité de voter par voie éléctronique a été approuvée. Dès les prochaines assemblées, les associés qui auront choisi ce moyen d'expression pourront être convoqués et voter aux assemblées générales par voie éléctronique. Ils seront prochainement consultés individuellement par la Société de Gestion pour recueillir leur autorisation.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations

www.reim.bnpparibas.fr

# INVESTMENT MANAGEMENT

Bulletin trimestriel d'information 18-02 du 2ème trimestre 2018 Valable du 1er juillet au 30 septembre 2018

# PRINCIPAUX INDICATEURS



DISTRIBUTION (2èME ACOMPTE TRIMESTRIEL) 3.90 €/PART

PRÉVISION DE **DISTRIBUTION 2018** ENTRE 15.40 ET 15.70 €/PART

TOF ASPIM AU 30/06/2018



**DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DE LA PART** AU 29/06/2018

**VALEUR VÉNALE\* DES IMMEUBLES PAR PART** AU 31/12/2017

# LA VIE DE **la scpi**

### Dispense de prélèvements

Prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu effectué sur les intérêts et les dividendes ou revenus assimilés avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi :

- Pour les intérêts : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
- Pour les dividendes ou revenus assimilés : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 50 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 75 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune

Ces prélèvements ne sont pas libératoires de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette règle s'applique aux intérêts de produits financiers et des revenus de valeurs mobilières de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux. Un modèle de dispense standard est disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr onglet « documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 2).

Les associés concernés, pour 2019, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le  $\underline{30}$ novembre 2018 à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients - 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

# ACTUALITE **IMMOBILIERE**

# Activité locative du trimestre



ENTRÉE

pour un total des loyers de :

LIBÉRATIONS

LOYERS **FACTURÉS** 

# ■ Taux d'occupation financier



Locaux loués: 93,0%

● TOF «ASPIM» **90,7%** 

Locaux loués en franchises de loyers 2,3% Locaux vacants: 7.0%

 Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente 0,0% Locaux disponibles à la location 7,0%

TOF «ASPIM» EN LÉGÈRE DIMINUTION COMPARÉ AU 1T 2018

().2 point

Rappel: au 31/03/2018, le TOF «ASPIM» était de 90.9% et le TOF «BRUT» de 92.1%

### Situation locative

Le taux d'occupation financier « ASPIM » de la SCPI Pierre Sélection s'établit à 90,7% au 30 juin 2018, contre 90,9% au 31 mars 2018.

La légère diminution constatée (-0.2%) sur le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2018 est essentiellement liée à la libération, au cours du trimestre, des commerces loués respectivement par les enseignes H&M et DIA à Pau (64) et Orléans (45). À noter également la libération ce trimestre de deux autres commerces situés à Nantes (44) et Avignon (84). La contribution de ces deux derniers commerces au loyer global de la SCPI étant faible, l'impact de leur libération demeure mesuré au niveau du taux d'occupation financier (TOF)

Ces vacances sont partiellement compensées par :

- une nouvelle prise à bail, intervenue au mois de mai, pour des locaux situés à Paris 11ème et loués à l'enseigne
- · ainsi que l'effet sur un trimestre complet, de la prise à bail par l'enseigne STOKOMANI au sein du centre Commercial Grand Littoral à Marseille (13) des locaux anciennement occupés par GO SPORT. Cette prise à bail n'a pas profité au TOF du précédent trimestre, étant intervenue à la fin du 1er trimestre 2018.

### Acquisition et cession

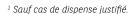
Au 30 juin 2018, votre SCPI Pierre Sélection est propriétaire de 132 actifs commerciaux. Ce patrimoine n'a pas évolué depuis le 31 mars 2018, aucun actif n'ayant été acquis ou cédé au cours de ce trimestre.

# **DISTRIBUTION** (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

# **DATE DE PAIEMENT**

### ACOMPTE DU 2<sup>èME</sup> TRIMESTRE 2018, PAR PART

- » Dont revenus de produits financiers
- » Dont revenus de valeurs mobilières
- » Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d'acompte sur l'IR¹



# Rappel des distributions (en € / part)



Distribution 2017: 15,60€

Prévision de Distribution 2018 entre 15,40€ et 15,70€

# LE MARCHÉ **des parts**

### ■ Indicateurs du trimestre



PRIX D'EXÉCUTION MOYEN NET VENDEUR

25/07/2018

3.90 €

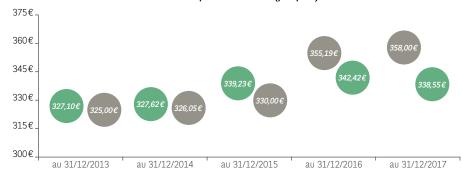




7 799 soit 1,08 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

## ■ Indicateurs historiques

### Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



Évolution de la valeur de réalisation par part

• Évolution du prix d'exécution par part (prix net vendeur)

### Taux de rendement interne au 31/12/2017

TRI 5 ans	TRI 10 ans
5,51%	9,89%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

# FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



### 2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire distributeur ou la Société de Gestion : 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec A/R.

### 4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

# 6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION

et du nombre de parts échangées sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au 01 55 65 20 01 (choix 2) dès le jour de la confrontation.

Règles de jouissance

# 8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC Information des donneurs d'ordre

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

### Fixation du prix d'exécution

Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. les ordres doivent être reçus et validés Prochaines dates: 31/07 - 31/08 - 28/09 - 31/10

au plus tard la veille, avant midi.

L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

# La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr), appeler le 01 55 65 20 01 (choix 2) ou s'adresser à leur conseiller.

Pierre Sélection, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de L'AMF à la note d'information : SCPI N°15-13 du 23 juin 2015, mise à jour en mars 2016

# Société de Gestion BNP Paribas REIM France - Visa AMF n° GP-070000031 du 1er juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées. 167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (choix 2) - Fax : 01 46 42 72 54 - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas

# BNP PARIBAS **REAL ESTATE**

juillet 2018 tintabule -**PEFC** 10-31-1188 | Mise en page :

# Sélection

Pierre